

Séance Plénière du 9 octobre 2025

Vœu de l'exécutif

DÉFENDRE LA PÊCHE ARTISANALE DES HAUTS-DE-FRANCE

La pêche artisanale des Hauts-de-France traverse une crise sans précédent, mettant en péril sa survie. Bien que le détroit de la Manche soit l'un des plus petits au monde, il figure aussi parmi les plus fréquentés.

Depuis le Brexit, les pêcheurs des Hauts-de-France subissent les conséquences du retrait britannique : perte de droits d'accès, absence de licences et plan de sortie de flotte. À ces difficultés s'ajoute la décision unilatérale du Royaume-Uni d'interdire le chalutage dans 41 aires marines protégées (contre 13 auparavant), menaçant directement la pérennité d'une large part de la pêche artisanale des Hauts-de-France.

Dans le même temps, les grandes flottes industrielles étrangères, notamment néerlandaises, connaissent une progression fulgurante : +19 % en valeur et +12 % en tonnage en 2024. Cette situation alimente un profond sentiment de concurrence déloyale. Les moyens des navires hollandais ne sont en rien comparables à ceux de notre pêche artisanale et familiale. La disproportion est telle qu'elle met en péril l'équilibre même de la filière artisanale des Hauts-de-France.

La surconcentration de navires étrangers dans le détroit accroît les risques d'incidents et de tensions en mer, comme l'a tragiquement illustré l'attaque du navire français Rose de Cascia par le Henk Senior en janvier 2025.

Sur le plan économique, la pression est devenue insoutenable : nos marins ne peuvent rivaliser avec ces « géants des mers » dont la surpêche épuise la ressource. Après avoir surexploité leurs propres eaux, ces flottes se reportent désormais sur les nôtres, mettant en danger la durabilité des stocks, la survie de nos flottilles locales et, à terme, notre souveraineté alimentaire.

Consciente de cette situation alarmante, la Région Hauts-de-France se tient aux côtés des marins-pêcheurs et de leurs organisations professionnelles. Elle œuvre depuis plusieurs années à la défense de la filière auprès des instances nationales et européennes, et a contribué, avec Régions de France, à l'élaboration d'un Livre blanc pour la future Politique Commune de la Pêche (PCP).

Cependant, face à l'urgence de la situation, des moyens concrets doivent désormais être mis en œuvre. Cela passe avant tout par la reconnaissance de la situation spécifique et critique de la pêche artisanale en Manche, ainsi que par la création d'un plan de gestion dédié, garantissant la préservation du modèle artisanal et la durabilité des ressources halieutiques. Ce sujet, que la Région porte depuis de nombreuses années, a de nouveau été réaffirmé lors des Assises de la Pêche et des Produits de la Mer, organisées à Boulogne-sur-Mer les 18 et 19 septembre derniers.

L'État français a entendu ce message et a informé, par courrier adressé la semaine dernière au comité régional des pêches, de sa volonté d'initier des groupes de travail conjoints avec la Normandie afin d'élaborer un plan de gestion spécifique pour la Manche.

Face à cette situation d'urgence, les élus régionaux de la majorité appellent l'Union européenne à :

- Intégrer ce plan dans la prochaine Politique Commune de la Pêche (PCP) ;

- Garantir le rétablissement de conditions de concurrence équitables, notamment en matière de maillage et de droits historiques ;
- Renforcer la sécurité en mer par le respect et la reconnaissance des flottilles artisanales historiquement établies dans la zone.

La Région Hauts-de-France réaffirme avec force que la Manche ne peut devenir le terrain de toutes les dérives et stratégies politiques. Elle s'engage à défendre, avec détermination, les intérêts vitaux de la pêche artisanale et des marins-pêcheurs qui font vivre nos côtes, nos ports et notre identité maritime.



Marie-Sophie LESNE

Vice-présidente en charge de
l'agriculture, de l'agroalimentaire, de
l'enseignement agricole, et de la pêche

URGENCE ADOPTÉE